

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 juin 2017 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Monsieur le conseiller Robert Théorêt se joint à la séance à 19 h 34.

Madame la conseillère madame Kim Jones est absente.

La secrétaire-trésorière adjointe temporaire, madame Danielle Gilbert est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 13 juin 2017 à 19 h 30.

2017-06-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2017;
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 ;
 - 3.3. Dépôt de la correspondance ;
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande d'accélérer l'adoption du projet de loi numéro 122
 - 4.2. Demande d'appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges - Facturation de la Sûreté du Québec
 - 4.3. Déclaration de la compétence limitée de la MRC relativement au service 2-1-1
5. Ressources humaines
 - 5.1. Signature de l'entente avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour les services d'urbanisme
6. Finances
 - 6.1. Approbation de la liste des comptes de mai 2017 ;
 - 6.2. Approbation du chèque numéro 5693 en date du 6 décembre 2016 au montant de 5 287,57 \$,
7. **Période de questions ;**
8. Incendie
9. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 9.1. Recommandation auprès de la CPTAQ en regard de la demande numéro 414784 présentée par TransCanada PipeLines ltd.
10. Loisirs et culture
 - 10.1. Chèque à l'O.T.J.
11. Autres sujets:
 - 11.1. Voirie
 - 11.2. Appâts vivants

- 12 Période de questions
13 Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-06-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-06-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
15-05-2017	Ministère des Transports du Québec	Avis de dépôt d'une subvention pour l'entretien des passages à niveau.
26-05-2017	Geneviève Leclerc Loisir et Sport Montérégie	Loisir et Sport Montérégie a obtenu une subvention salariale pour un emploi étudiant afin de réaliser l'inventaire des infrastructures en loisir pour toutes les municipalités de la MRC Vaudreuil-Soulanges
01-06-2017	Anne Hébert Sous-ministre adjoint au loisir, au sport et à l'aide financière aux études	L'Office des personnes handicapées du Québec et le Secrétariat aux aînés nous présentent le recueil "Vers des parcours sans obstacles : éléments à considérer pour favoriser l'accessibilité des espaces publics extérieurs.

2017-06-04

DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels piliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller François D'André:
Et appuyé par le conseiller Paul Gauthier:

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-05

DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – FACTURATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent normalement déboursier 53% des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage devant être payé par les municipalités pour ces services est basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne rembourse pas le montant compris entre 53% et 80% de la facture pour les municipalités qui ont une richesse foncière uniformisée élevée et qui se voient attribuer un taux de plus de 80% de leur cout de service de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a dû déboursier, en 2016, la somme de cinq millions trois cent soixante et un mille sept cent soixante-dix dollars (5 361 770\$) supplémentaires en raison de ce régime inéquitable et que ce montant est faramineux pour le monde municipal, mais minime dans le budget du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déboursé un montant supplémentaire de vingt-neuf millions trois cent soixante-deux mille huit cent trente-cinq dollars (29 362 835 \$) au cours des cinq (5) dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec inéquitablement pour certaines régions et que la contribution devrait être plafonnée à 53% des coûts, et ce, pour l'ensemble des MRC;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande au gouvernement du Québec que les trop-perçus non-payés entre le 80% et le 53% lui soient remboursés et ce, rétroactivement;

QUE le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec équitablement à l'ensemble de la population et que cette contribution soit plafonnée à 53% des coûts;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la municipalité de Rigaud, à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vies, ministre responsable de la Montérégie et députée de Soulanges et à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et Whip adjointe au gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-06

DÉCLARATION D'INTENTION DE DÉCLARER LA COMPÉTENCE LIMITÉE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES RELATIVEMENT AU SERVICE 2-1-1

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU :

QUE le conseil déclare son intention de s'assujettir à la compétence limitée de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement au service 2-1-1, et ce, à condition que toutes les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges y adhèrent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON POUR LES SERVICES D'URBANISME

2017-06-07

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU :

QUE monsieur le maire Yvon Bériault et madame Micheline Déry, directrice-générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton concernant les services d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-06-08

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 31 mai 2017	17 902.33 \$
Comptes déjà payés au 31 mai 2017	9 348.04
Prélèvements bancaires du 1er au 31 mai 2017	13 748.71
Comptes à payer au 31 mai 2017	<u>56 230.24</u>
Total	<u>97 229.32 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la secrétaire-trésorière adjointe temporaire, Danielle Gilbert, des comptes de juin 2017 ;

D'APPROUVER la liste des salaires, des comptes et des prélèvements bancaires payés au cours de la période du 1er au 31 mai 2017 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-06-09

APPROBATION DU CHÈQUE NUMÉRO 5693

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le chèque numéro 5693, en date du 6 décembre 2016 au montant de 5 287,57 \$ qui avait été omis dans la liste de décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2017-06-10

RECOMMANDATION AUPRÈS DE LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE TransCanada PipeLines limited a transmis à la CPTAQ une demande d'autorisation et que le numéro 414784 lui a été attribué par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des travaux et une portion de l'accès temporaire seront situés à l'intérieur de la servitude existante;

CONSIDÉRANT QU'une aire de travail temporaire adjacente à la servitude existante et un accès temporaire hors servitude seront nécessaires lors des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas sur le territoire de la municipalité de Saint-Télesphore et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visés par la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
ET RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à la CPTAQ d'autoriser TransCanada PipeLines limited, à utiliser une aire de travail temporaire adjacente à la servitude existante et un accès temporaire hors servitude sur les lots 3 767 924 et 3 767 925, nécessaires lors des travaux d'inspection et réparation du réseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-06-11

PIQUE-NIQUE FAMILIAL

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU :

DE SUBVENTIONNER la tenue du Pique-nique familial du 17 juin prochain en émettant un chèque au montant de trois cents (300.00) dollars à l'ordre de l'O.T.J. de Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

VOIRIE

Monsieur le maire Yvon Bériault, donne des informations concernant les travaux de voirie à exécuter cette année.

2017-06-12

UTILISATION D'APPÂT DE POISSONS VIVANTS

CONSIDÉRANT une décision du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de cesser l'utilisation d'appât de poissons vivants;

CONSIDÉRANT QUE cette décision n'est pas en faveur des pourvoyeurs de pêche blanche de notre région;

CONSIDÉRANT QUE les pourvoiries génèrent des activités économiques importantes pour notre région.

EN CONSÉQUENCE :

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU :

QUE le conseil appuie la démarche du regroupement "MENES.QUEBEC" relativement à la décision du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de cesser l'utilisation de poissons vivants afin de trouver des solutions pour conserver la pêche blanche aux ménés vivants en améliorant la réglementation actuelle;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2017-06-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19h59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Monsieur Yvon Bériault, maire

Danielle Gilbert
Secrétaire-trésorière adjointe temporaire